



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/02/2025

**Nombre de membres
composant le Conseil
Municipal : 15**

**Nombre de membres
en exercice : 15**

**Nombre de Conseillers
Présents : 13**

**Nombre de Conseillers
représentés : 2**

Début de séance : 20h30

Fin de séance : 21h30

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 17 février, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 11 février 2025, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.

Présents :

Gérard Dèque, Laurent Poncet, Hervé Lacroix, Vanessa Jeannin, Francis Meuterlos, Lucie Rousselet-Jurcevic, Nicolas Métivier, Thierry Rolland, Marlène Benoit, Florence Collino, Gaël Marandin, Bénédicte Lavier, Estelle Remacle.

Excusés : Sandrine Boillot, Samuel Périidy.

Absent :

Pouvoirs : Sandrine Boillot à Hervé Lacroix, Samuel Périidy à Laurent Poncet.

Secrétaire : Bénédicte Lavier

FIXATION DES DATES DE PERMANENCES ET DU PLANNING DE CONCERTATION DÉFINITIF PRÉALABLEMENT À L'ARRÊT DU PLU

DATE DE CONVOCATION
11/02/2025

DATE D’AFFICHAGE
20/02/25

Dans la poursuite des réflexions engagées dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, la commune rappelle que la phase de concertation a permis aux habitants de formuler des remarques et observations, lesquelles ont été analysées et en partie validées (lorsque cela était possible).

C'est sur la base des résultats de la concertation que le conseil municipal a confirmé que le dossier de PLU, dans sa version de décembre 2024, est prêt à être arrêté. Ainsi, conformément aux modalités de concertation telles que définies dans la délibération de lancement, il est proposé de finaliser la dernière étape de concertation avant l'arrêt programmé courant mars 2025.

Plusieurs permanences sont fixées les

- mercredi 26 février de 9h30 à 11h30
- jeudi 27 février de 16h à 18h
- mardi 4 mars de 9h30 à 11h30
- samedi 8 mars de 9h30 à 11h

La population est invitée à se présenter librement ou à prendre rendez-vous en mairie.

Le dossier de PLU prêt à être arrêté est celui présenté dans le cadre de la concertation (dans sa version de décembre 2024), auquel sera jointe une notice détaillée des ajustements à apporter suite au bilan de la concertation. Ce dossier reste consultable :

en version papier en mairie (pendant les jours et heures habituels

d'ouverture),

en version informatique sur l'espace de concertation du site internet DORGAT (à noter que pour des raisons techniques, les annexes qui ne constituent que des pièces informatives ne seront consultables qu'en mairie).

Un registre de permanence sera ouvert du 17/02/2025 au 13/03/2025 pour consigner la liste des personnes qui seront reçues et les questions abordées et renseigner le cas échéant les remarques des habitants. Les remarques pourront également être inscrites dans le registre ou transmises par mail ou courriers libres aux adresses suivantes mairie@metabief.fr, 16 rue du village 25370 METABIEF, jusqu'à sa date de clôture le 13/03/2025.

Les élus invitent la population à venir poser vos questions éventuelles. À l'issue de cette phase de permanence, le PLU pourra être arrêté après avoir été ajusté conformément aux résultats du bilan et au regard des résultats des permanences.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Métabief,
Le Maire,
Gérard DEQUE